

Les fiches des différents types de peuplement

Clé d'identification des types de peuplement

Quelques rappels sur l'utilisation de la typologie :

Le **capital** et la **structure** se déterminent uniquement pour les essences nobles* précomptables (diamètre à 1,30 m de hauteur > 17,5 cm).

Capital : Il se détermine avec la surface terrière, mesurée à la jauge d'angle et exprimée en m²/ha.

Structure : Elle se détermine avec le pourcentage en nombre des petits bois (PB), bois moyens (BM), gros bois (GB), très gros bois (TGB) comptés selon deux méthodes au choix :

- ✓ mesure des 12 à 20 tiges les plus proches sur une placette circulaire (rayon maximale de prospection de 20 m) si on privilégie la vitesse des relevés ;
- ✓ mesure sur un rayon de 20 m (15 m si forte densité) si on privilégie la précision (calcul de densité).

Rappel sur les catégories de grosseur :

Perches : 7,5-17,5 cm
 PB : 17,5-27,5 cm
 BM : 27,5 à 47,5 cm
 GB/TGB : >= 47,5 cm
 TGB : >= 67,5 cm

Le fonctionnement et les explications sur l'utilisation de cette clé se trouvent dans le chapitre sur l'usage de la typologie p. 7.

Surface terrière < 7 m ² /ha	Régénération d'essences nobles Ou 6 perches/PB d'avenir sur un rayon de 15 m		Régénération/Gaulis/Perchis	
		Moins de 6 perches/PB d'avenir sur un rayon de 15 m		Peuplement à faible capital/Peuplement pauvre
Surface terrière ≥ 7 m ² /ha	PB > 50 % et GB/TGB ≤ 5 %		1 : Petits bois dominants	
	GB/TGB ≤ 20 %	BM ≤ 50 %	PB > 50 %	2 : Petits bois dominants et gros bois épars
			PB ≤ 50 %	3 : Petits bois et bois moyens dominants
			BM > 50 %	4 : Bois moyens dominants
	20 % < GB/TGB < 50 %	BM ≤ 25 %		5 : Petits bois et gros bois dominants
		BM > 25 %	PB ≥ 25 %	6 : Sans catégorie dominante
			PB < 25 %	7 : Bois moyens et gros bois dominants
	GB/TGB ≥ 50 %	% TGB < % GB		8 : Gros bois dominants
% TGB ≥ % GB		9 : Très gros bois dominants		

*En règle générale, les essences nobles à vocation de production de bois d'œuvre prises en compte pour la détermination du capital et de la structure sont : le Chêne sessile, le Chêne pédonculé, le Frêne, le Châtaignier, le Hêtre, les Érables plane et sycomore, le Merisier, l'Alisier, le Cormier, le Poirier, tous les résineux. Ne sont donc généralement pas prises en compte les essences d'accompagnement telles que le Charme, le Tremble, le Bouleau, l'Érable champêtre, le Tilleul, le Noisetier..., ce choix pouvant être modifié dans certains contextes stationnels ou si le propriétaire/gestionnaire a des débouchés bois d'œuvre pour ces essences.